



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-0005896-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 2 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante

Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	27/11/2019	Pour information

Par délibération en date du 6 novembre 2017, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Contentieux

Affaire Commune de Besançon c/ Famille A. et autres : introduction d'une requête en référé mesures utiles le 14 novembre 2019 devant le Tribunal administratif de Besançon en vue de l'expulsion immédiate des gens du voyage installés illégalement sur le parking de la friche des Près de Vaux.

Affaire Commune de Besançon c/ Famille S. et autres : introduction d'une requête en référé mesures utiles le 20 septembre 2019 devant le Tribunal administratif de Besançon en vue de l'expulsion immédiate des gens du voyage installés illégalement sur le parking Casamène.

II - Conventions - Mise à disposition de locaux

- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'association CEMEA du 26 au 31 octobre 2019 (signée le 18 octobre 2019).

- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit du CCAS pour la saison 2019/2020 (signée le 4 octobre 2019).

- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'Amicale des Sages les 22 octobre 2019, 26 novembre 2019, 14 janvier 2020, 17 mars 2020, 12 mai 2020 (signée le 14 novembre 2019).

III - Comptabilité

- 1) Signature de deux contrats de prêts avec la Banque Postale et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2020 et au regard des très bonnes conditions financières à taux fixes actuellement sur les marchés financiers, la Ville de Besançon a lancé le 1^{er} octobre dernier une consultation bancaire portant sur un emprunt d'un montant maximal de 5 M€ sur une durée de 15 ans à taux fixe classique.

Les propositions de la Banque Postale et la Caisse d'Epargne pour des prêts d'un montant de 2,5 M€ chacun ont été retenues et deux prêts ont été signés selon les caractéristiques récapitulées ci-après :

a) *Prêt Banque Postale*

- Montant : 2 500 000 €
- Score Gissler : 1A
- Durée : 15 ans et 1 mois
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,43 %
- Versement des fonds : versement automatique le 10 janvier 2020
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 2 500 €.

Le prêt sera encaissé le 10 janvier 2020 à l'imputation 16.01.1641.20200.

b) *Prêt Caisse d'Epargne*

- Montant : 2 500 000 €
- Score Gissler : 1A
- Taux : fixe 0,42 %
- Durée du remboursement : 180 mois soit 15 ans
- Echéances : trimestrielles et constantes
- Amortissement du capital : progressif
- Remboursement anticipé : oui, totalement ou partiellement, à une date d'échéance, préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'intervention : 2 500 €.

Le prêt sera encaissé le 15 janvier 2020 à l'imputation 16.01.1641.20200.

2) Signature de deux avenants à des conventions/contrats de prêts avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon, par deux conventions/contrats de prêts en date des 15 juin et 30 novembre 2017, des aides financières sous forme de subventions et de prêts sans intérêts pour les opérations suivantes :

a) *Création de la Maison des Services et Accueils des Publics à Planoise (MSAP)*

Une somme de 243 000 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 81 000 € au titre d'une subvention, -
- 162 000 € au titre d'un prêt sans intérêts remboursable en 10 échéances annuelles et constantes.

La Ville de Besançon ayant encaissé le solde de la totalité du prêt fin octobre 2019, un avenant à la convention/contrat de prêt a été signé le 15 octobre 2019 afin de fixer la date d'échéance au 30 janvier de chaque année à compter de 2020 et de modifier le montant du prêt à 112 723,70 € en fonction des dépenses effectivement réalisées. Le remboursement s'effectuera en 10 annuités de 11 272,37 €.

b) *Rénovation de la Crèche de Montrapon*

Une somme de 84 250 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 28 080 € au titre d'une subvention
- 56 170 € au titre d'un prêt sans intérêts remboursable en 10 échéances annuelles et constantes.

La Ville de Besançon ayant encaissé le solde de la totalité du prêt fin octobre 2019, un avenant à la convention/contrat de prêt a été signé le 15 octobre 2019 afin de fixer la date d'échéance au 30 janvier de chaque année à compter de 2020 et de modifier le montant du prêt à 49 950,27 € en fonction des dépenses effectivement réalisées. Le remboursement s'effectuera en 10 annuités dont 1 annuité de 4 995,27 € et 9 annuités de 4 995 €.

IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT depuis le 01/01/2018) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts			
Fourniture et pose de sols synthétiques souples pour aires de jeux	09/10/2019	AJ3M 21160 COUCHEY	Mini : 10 000 € HT Maxi : 80 000 € HT
Accord-cadre pour des prestations de contrôle réglementaire des aires collectives de jeux destinées aux enfants	28/10/2019	PRESANCE EXPERTISES 07430 SAINT CLAIR	Sans mini Maxi : 36 600 € HT
Fourniture et pose de mobiliers urbains	08/11/2019	INGENIA 93100 MONTREUIL	Mini : 2 000 € HT Maxi : 30 000 € HT
Direction Musées du Centre			
Restauration des collections archéologiques en terre cuite du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon	18/10/2019	CLAIRE GONNIER 60200 COMPIEGNE	32 325 € HT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe


Danielle DARD.

